



## CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**Assemblée du 26 juin 2014**

Intervention de Jean-Raymond VINCIGUERRA  
à propos du projet de réforme territoriale

**Le Précédent Président de la République comme l'actuel ont proposé à leur majorité une réforme** territoriale qui, avec des modalités différentes, aboutissaient à une disparition plus ou moins progressive des conseils généraux, la précédente proposition de réforme a provoqué de vives réactions. Il faut constater que la proposition actuelle n'en provoque pas moins si l'on constate le nombre de motions adoptées ou en cours d'élaboration dans les départements quelle que soit leur orientation politique.

La proposition actuelle s'accompagne d'une proposition de regroupement des régions.

1/ Qu'il faille regrouper les régions, tout à fait d'accord, la région Limousin ou celle de la Madone du Poitou sont ridiculement étroites. Mais une fois cela fait, la nécessaire proximité imposerait que l'on conserve les départements, au moins sur les sujets qui relèvent de la proximité (je pense à l'éducation et au logement ou aux déchets, en plus de l'aide sociale). Eloigner exagérément la décision du territoire qu'elle concerne me paraît, sur ces domaines, au moins contre-productif. Le regroupement des régions est nécessaire, mais contradictoire avec la disparition des conseils généraux, la bonne solution consiste à étudier plus sérieusement la répartition des compétences de chaque collectivité.

2/ La méthode adoptée : "à la hussarde" est d'une part peu compatible avec l'idée que je me fais de la gauche qui doit être exemplaire en matière de codécision. Une telle méthode est en tous cas parfaitement contradictoire avec l'objet de cette réforme qui demanderait de prévoir le calendrier nécessaire pour tenir compte des spécificités historiques, culturelles, économiques des territoires concernés.

3/ Le principal argument de cette réforme est qu'elle permettra des économies considérables ; or pour que cette réforme produise les effets attendus en termes d'économie budgétaires, il faudrait faire disparaître les besoins. Répartir de manière différente les compétences entre les "échelons" territoriaux, ne réduira pas les besoins à satisfaire ni les personnels nécessaires pour instruire les dossiers et préparer les décisions. L'argument de l'économie ne résiste pas à l'analyse.

4/ Cette réforme est présentée comme une décentralisation. En fait, elle supprime un échelon de décision décentralisé et concentre les décisions au sein de pôles régionaux plus vastes, elle s'accompagne d'une aggravation visiblement forcée de l'intercommunalité, les deux échelons (régional et intercommunal) étant contrôlés de fait par la dotation de fonctionnement, c'est une contre décentralisation. L'architecture territoriale se résumerait à une quinzaine de principautés, contrôlées et bridées par les dotations de fonctionnement, principautés qui, par la concentration de toutes les compétences, vassaliseraient de fait les collectivités de second rang.

5/ Au surplus, cette réforme aboutirait à une polarisation accrue des territoires, des villes centre dans chaque région qui regrouperaient les communes et discuteraient directement avec la région des instruments de leur développement (routes, enseignement secondaire et universités, TER...), entre ces pôles reliés : on peut craindre un désert économique et social.

6/ Enfin, c'est la disparition progressive du scrutin uninominal de territoire où l'on ne peut être élu que si l'on a développé un réseau local (associatif, syndical ou autre) et qu'on l'a entretenu en participant et en organisant les luttes de terrain sur des sujets souvent locaux, parfois départementaux, quasiment jamais régionaux. La disparition de ce mode de scrutin au profit de la proportionnelle où, clairement, ce sont les formations politiques qui désignent les élus, va accentuer le divorce entre la population et ses élus.

Je souhaite rester en dehors des polémiques politiciennes ou des postures électorales, mais je ne peux pas soutenir une réforme de cette ampleur, conçue sans la réflexion nécessaire, sans les concertations qui s'imposent, et dont le résultat ne peut à mes yeux qu'être négatif pour les raisons que je viens d'évoquer.